

Réponse

Q 2-A

Réponse du Conseil administratif à la question écrite Tags sur la cabine des SIG

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Le 7 mars 2022, le Conseil municipal a renvoyé au Conseil administratif la question écrite posée par Mme Corine Schneckenburger, Conseillère municipale PLR, dont la teneur est la suivante :

Question écrite : TAGS sur la cabine des SIG

« Je questionne le CA depuis le début de la législature au sujet de l'état lamentable de la cabine électrique située près de la papeterie, le long de la Rte de Richelien-La Bâtie, prolongement de la rue des Moulins jusqu'à l'avenue Lachenal.

N'ayant pas reçu de réponses satisfaisantes jusqu'à ce jour, ni en commission malgré avoir posé la question plusieurs fois, ni au Conseil Municipal de décembre 2021, suite à ma question orale au Conseil Municipal du 11 octobre 2021, je demande que le problème soit traité sans plus attendre.

Au vu de ce qui précède et conformément à l'art. 31 du règlement du Conseil municipal, ma question au Conseil administratif est la suivante :

Pourquoi les services concernés n'agissent-ils pas afin de demander aux SIG d'améliorer l'aspect visuel de ce bâtiment ?

Pourquoi ne pas le recouvrir d'une image de Versoix, comme cela se fait dans de nombreuses communes ?

Que le Conseil administratif soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite. »

Réponse du Conseil administratif

Conformément à l'art. 31 al. 2 du règlement du Conseil municipal, le Conseil administratif a l'avantage de présenter la présente réponse.

Le Conseil administratif a effectivement été alerté tant par la commission Aménagement et transports qu'en séance du Conseil municipal s'agissant de l'état visuel de cette cabine SIG. Afin de répondre à cette préoccupation, le Conseil administratif a demandé au Chef du STVEP de prendre contact avec les SIG. Ceux-ci ont proposé, dans un premier temps, de repeindre à leur frais la cabine SIG concernée d'une couche uniforme de fond.

Une autre variante a été décidée en collaboration avec le Service de la culture, sous la forme de la réalisation d'une fresque par un artiste versoisien avec un partage des frais entre la Commune et le SIG, ceux-ci finançant la couche de fonds, la Commune finançant le concours et la réalisation de la fresque via le Fonds de décoration.

A l'occasion de sa séance du 17 février 2022, le Conseil administratif s'est positionné en faveur de la deuxième variante et a décidé de lancer un concours à destination d'artistes versoisens spécialisés dans les fresques pour confier au lauréat la réalisation de la fresque sur ladite cabine.

Ce concours est organisé par le Service de la culture, qui a d'ores et déjà lancé un cahier des charges. Après une première analyse des projets sous l'angle technique, trois d'entre eux seront soumis au Conseil administratif et aux SIG. L'objectif étant la réalisation du projet vainqueur durant l'été 2022.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous souhaite, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, bonne réception de la présente réponse.